

**SÉANCE DU 14 MAI 2018**  
**PROCES VERBAL DE SEANCE**

-----

*L'an 2018, le Quatorze Mai, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 18 heures 30, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE, Maire de La Chapelle Vendômoise.*

**Date de convocation** : 9 Mai 2018

**Présents**: Mmes ANSERMINO, FARNIER S, FORTIN, MARTY, PHILIPPON, ROGER  
Mrs BORDE, FARNIER D, RHENY, TONDEREAU

**Absents** : Mr FIRMAIN qui a donné pouvoir à Mr BORDE  
Mr LE MENER qui a donné pouvoir à Mme RHENY  
Mr RIGAULT, qui a donné pouvoir à Mme FARNIER S  
Mr POUSSE,

**Secrétaire** : Mme Sabine FARNIER

-----  
Mr Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 9 Avril 2018 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- **2018/021- adhésion SVP Communes**

Monsieur le Maire prend la parole et informe les membres présents que la commune a adhéré par l'intermédiaire d'Agglopolys au service d'assistance pluridisciplinaire proposé par SVP COMMUNES. Cette prestation est facturée à chaque commune adhérente et permet d'avoir une assistance juridique sur des domaines variés. Mr le Maire dit que l'on renouvelle tous les ans cette adhésion et que c'est Agglopolys qui souscrit pour l'ensemble des communes et cela permet d'avoir des prix.

Monsieur le Maire propose de reconduire cette adhésion pour l'année 2018 et demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer la convention d'adhésion à cette assistance pluridisciplinaire proposée par Agglopolys.

Considérant que les communes, suite à une enquête, ont désiré une assistance pluridisciplinaire complémentaire des entités existantes,

Pour se faire elles se sont rapprochées de la Communauté d'Agglomération de Blois à laquelle elles adhèrent pour mettre en place un service d'assistance pluridisciplinaire,

Considérant que les modalités de fonctionnement de cette assistance doivent être préalablement définies dans une convention,

Considérant que cette mission est proposée aux communes qui ont, par voie express, donné leur intérêt à adhérer à ce service

A cet effet, elles ont décidé de confier à la communauté d'agglomération la mission d'assistance pluridisciplinaire, en application de l'article L 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales. La présente convention fixe les modalités de constitution et de fonctionnement de cette assistance.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- solliciter à la communauté d'Agglomération de bien vouloir se charger d'apporter à la commune de la Chapelle Vendômoise une assistance pluridisciplinaire,
- approuver les termes de la convention qui précise les modalités de fonctionnement,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter à la communauté d'Agglomération de bien vouloir se charger d'apporter à la commune de la Chapelle Vendômoise une assistance pluridisciplinaire,
- d'approuver les termes de la convention qui précise les modalités de fonctionnement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

- **2018/022- Soutien géomètre du cadastre**

Monsieur le Maire informe que jusqu'à présent on avait un géomètre du cadastre qui venait sur place tous les ans pour voir ce qui avait été construit et déclarer pour bien inscrire ces nouveaux bâtiments sur le cadastre. Dorénavant, il n'y aurait plus personne et tout serait automatisé. Mr BORDE dit que l'on prendrait une délibération de soutien. Mme FARNIER dit qu'avec ce nouveau système il n'y aurait plus personne en face à qui poser des questions.

**Mr Dominique FARNIER prend part à la séance.**

Mr TONDEREAU demande comment ça va se passer en cas d'incohérence entre les déclarations et les réalisations, Mr BORDE lui répond qu'au moment de la demande de conformité elle ne sera pas donnée. Mme FORTIN demande ce que fait la DDT, Mr BORDE dit plus rien car c'est Agglopolys qui instruit les dossiers pour nous. Mr BORDE informe qu'il a néanmoins conservé la signature des actes pour quand même être maître des décisions prises concernant l'urbanisme.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'en date du 4 Avril dernier le service des géomètres du cadastre l'a informé que par instruction du 5 Février 2018, la Direction Générale des Finances Publiques a demandé aux géomètres du cadastre de stopper la mise à jour traditionnelle des bâtiments par des levés sur le terrain. Cette mise à jour annuelle sera remplacée par des méthodes centralisées et automatisées à partir de photos aériennes de l'IGN et de bien moindre précision qu'un levé sur le terrain et avec une fréquence de 3 ou 4 ans et en incorporant les plans de masse des permis de construire dont la fiabilité est par définition projetée ou des plans externes de tous horizons.

De tels procédés entraîneront nécessairement une dégradation de la précision et de l'actualité des plans. Pour les 36000 communes de notre pays, des plus petites aux plus grandes métropoles, le plan cadastral est un véritable pilier : outil indispensable d'aménagement, support de tout document d'urbanisme et de tout système d'information géographique ( SIG, ossature de tous les plans réseaux

(eau, assainissement, électricité, téléphonie ou encore fibre optique,...) et enfin référentiel indispensable de l'adressage et de l'identification de la fiscalité locale.

Monsieur le Maire informe qu'étant attaché à un plan cadastral régulièrement mis à jour avec la précision qui s'impose et qui passe forcément par un levé terrain, soucieux de conserver l'exhaustivité du seul document d'assise de la fiscalité locale, opposé à la suppression des missions de service public de qualité et de proximité exercées par les géomètres du cadastre et convaincu que l'Etat doit continuer à assumer ces tâches historiques sans en transférer la charge aux collectivités ou aux bénéficiaires de permis de construire il convient de la faire savoir à la Direction Départementale et à la Direction Générale des Finances Publiques par une motion de soutien et demande son avis aux membres présents.

- *Divers*

- Mr le Maire informe qu'il y a une exposition sur le PLUi HD en mairie jusqu'au 1<sup>er</sup> Juin 2018.
- Mr BORDE informe avoir reçu un courrier du Conseil Départemental concernant le giratoire qui a été créé côté Vendôme. Les merlons qui ont été enlevés en partie seront repositionnés suite à la demande d'un riverain courant deuxième semestre 2018.
- Mr BORDE informe que le Tilleul a été élagué ce matin. Mme MARTY demande pourquoi, Mr BORDE lui répond que beaucoup de branches étaient mortes et ou fatiguées et que c'est la même entreprise qui avait été prise la dernière fois avant les travaux. Mme MARTY dit que ce n'est pas la bonne époque pour faire cela, Mr BORDE lui répond qu'il est d'accord mais que c'est l'entreprise qui a décidé de faire ainsi comme cela elle a pu voir ce qui était mort pour donner une forme correcte et voir ce qui a redémarré.
- Mr BORDE informe que toutes les menuiseries de la cantine ont été changées pendant les vacances d'Avril.
- Mr BORDE rappelle que les billets pour le repas de la fête populaire qui aura lieu le 7 Juillet 2018 sont en vente au secrétariat de mairie et qu'il ne faut pas oublier de s'inscrire. Il informe aussi que le flash sera à distribuer prochainement.
- Il informe qu'à l'occasion du comice Agricole à Candé, si certains veulent faire des palettes décoratives pour placer à l'entrée du bourg.
- Mr BORDE explique que l'association des Anciens Maires a demandé si on était d'accord pour avoir des ruches sur le territoire de la commune. Il dit que c'est important pour la pollinisation et que l'on a acheté deux ruches complètes et que c'est Mr PARENT qui s'en occupe. Elles seront mises aux ateliers et nous avons déjà récolté du miel car elles sont déjà en service. Il informe que nous allons devoir acheter des pots pour y mettre le miel et demande ce que l'on en fera par la suite. Mr TONDEREAU lui répond que mettre des ruches près des ateliers peut parfois poser problème, Mr BORDE lui répond que l'on verra. Mme FARNIER propose que l'on donne les pots de miel à la coopérative de l'école pour qu'il les vende. Mr BORDE dit que l'on peut avoir jusqu'à 40kgs dans l'année. Mr TONDEREAU dit que l'on aussi les garder pour les anciens. Il est décidé de proposer à la coopérative de l'école des pots de 1kg pour qu'ils soient vendus au profit des voyages à venir.
- Mr BORDE informe que le prochain conseil aura lieu le 11 Juin 2018.
- Mr TONDEREAU dit qu'à Herbault il existe des box pour les livres et les vêtements. Mr BORDE dit qu'il existe des boîtes à livres qui ont été faites dans les anciennes cabines téléphoniques. Mme FORTIN trouve qu'avec la bibliothèque ça pourrait lui faire du tort.
- Mr BORDE informe qu'une auteure de BD BOUM va intervenir à la Chapelle Vendômoise le 29 Mai 2018 expliquer comment faire une bande dessinée.

- Mr TONDEREAU demande à Mr BORDE si les différents sujets qu'il a évoqué lors des derniers conseils ont été évoqué auprès de Mr PERRUCHOT. Mr BORDE lui répond que non car il a annulé les deux permanences qu'il devait faire en mairie. Mr BORDE en profite pour parler des panneaux que la commune a apposé auprès des giratoires concernant les commerces de la Commune et informe que le Conseil Départemental nous demande de les enlever.
- Mr BORDE informe qu'il y aura un meeting aérien à l'aérodrome du Breuil le Dimanche 27 Mai.

**Mr Didier FIRMAIN prend part à la séance.**

- Mr TONDEREAU évoque les trous à la déchetterie qui sont très importants et qu'il faudrait qu'Agglopolys bouche rapidement.
- Mr TONDEREAU demande où en est l'acquisition du terrain pour la création du chemin à Toisy, Mr BORDE répond que c'est entre les mains du notaire et que le droit de la SAFER n'était pas purgé et que concernant le dossier de l'achat du terrain pour le bac de rétention c'est pareil on attend.
- Mme ROGER demande si on a des nouvelles concernant le problème d'odeurs au cabinet médical. Mr BORDE lui rappelle que l'on est pas propriétaire du bâtiment et qu'il n'en sait pas plus, mais que ce n'est pas un problème d'égouts mais qu'il faut que la société ICL trouve d'où vient le problème.

La séance est levée.